APPROBATION

DU COMPTE RENDU

DU 07 FEVRIER 2013

L'an deux mille treize, le 07 février, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur le Maire et sur sa convocation.

Présents : M.OLLIVIER, M.BELLANGER, Mme BOVERY, M.BOIS, Mme FOURNIER, Mme REMBAUVILLE, M.DELCROIX, M.KHARRAB, Melle CHANOINE, Mme BONDOUX, M.HERBET, M.BOLLE, M.LIMON, Mme BIASON, Mme DEPULLE, Mme AYMONIN, M.ISKOU, M.REMOND

Absents ayant donné pouvoir :
M.TANTOST à Mme BOVERY
Mme WARLAUMONT à Mme REMBAUVILLE
Mme ARTEAUD MEDINA à M.HERBET
M.MINE à M.OLLIVIER
M.SAVOYE à M.DELCROIX

Absents excusés :
M. DIZENGREMEL
M.GEWERC
Mme BORDERIAS SOLER
Melle BERTIN
Melle GRAVELINE
M.PAYAN

Secrétaire : Patrice HERBET

Le compte-rendu du 18 décembre 2012 a été approuvé à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Subvention rénovation vitrine

Lors de sa séance du 12 mars 2012, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire ainsi que le Premier Adjoint à solliciter une subvention au taux maximum auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) dans le cadre du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce).

Par ailleurs, il a également approuvé la réalisation d'un ensemble d'actions portant sur 5 grands axes permettant de soutenir l'activité commerçante et de redynamiser le centre-ville ainsi que son plan de financement.

Le 14 décembre 2012, la commission extra-municipale d'examen des projets de rénovation de vitrines et façades commerciales, s'est réunie afin d'étudier la demande de subvention d'un commerçant : Mr LALOUE, Boulangerie " Au Blé d'Or " 5 place de l'Hôtel de Ville.

Après étude du dossier, et à l'unanimité, les membres de la commission ont décidé d'octroyer à ce commerçant une subvention de 4 657 € après réalisation des travaux et sur présentation de factures acquittées.

Les travaux ayant été effectués et après nouveau calcul établi selon les factures présentées, il est proposé de verser à ce commerçant une subvention d'un montant de 4 650 €.

Après avis favorable de la commission des finances et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ainsi que le Premier Adjoint à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette décision.

FINANCES

1. Subvention 2013 à l'association « La Banque Alimentaire »

Afin que l'association « La Banque Alimentaire » puisse faire face aux dépenses qu'elle a engagées dans le cadre de son action de solidarité pour l'année 2013, Il est proposé de lui verser sa subvention en totalité d'un montant de 4 000 €.

Après avis favorable de la commission des finances et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ainsi que le Premier Adjoint à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

RESSOURCES HUMAINES

1. Prime annuelle 2013

L'article 111 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale prévoit que :

« Les avantages collectivement acquis, ayant le caractère de complément de rémunération, que les collectivités locales ou leurs établissements publics ont mis en place avant l'entrée en vigueur de la présente loi sont maintenus au profit de l'ensemble de leurs agents, dès lors que ces avantages sont pris en compte dans le budget de la collectivité ou de l'établissement. »

Dans le cadre du budget 2013, il est proposé au Conseil Municipal de fixer le montant de la prime annuelle allouée au personnel communal (ville et salle des fêtes André Pommery), titulaire et non titulaire, à 1 141,60 € (proratisée en fonction du temps de travail).

Après avis favorable de la commission des finances et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ainsi que le Premier Adjoint à établir et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

Arrivée de M.DIZENGREMEL à 19h25

AMENAGEMENT-URBANISME

1. Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – Programme 2013

Dans le cadre de la programmation 2013 de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, la Ville de Clermont souhaite solliciter un financement de l'Etat afin de réaliser les opérations suivantes :

- Aménagement d'un parking avenue Chiaramonte Gulfi à proximité du Groupe Scolaire Pierre Viénot
  - Estimation du montant de l'opération : 41 500 € HT
  - Subvention sollicitée 50%

- Aménagement du Carrefour rue de Saint Just / rue Henri Breuil / rue Louise Michel : Eclairage public
  - Estimation du montant de l'opération : 85 635 € HT
  - Subvention sollicitée 40 %

- Acquisition d'un véhicule utilitaire électrique
  - Estimation du montant de l'opération : 16 050 € HT
  - Subvention sollicitée 25 %

- Travaux de restauration de l'entrée du cimetière (grille et édifice d'accueil avec plaques commémoratives) :
  - Estimation du montant de l'opération : 33 400 € HT
  Subvention sollicitée 40 %

- Réfection des plaques commémoratives en marbre du monument aux morts
  - Estimation du montant de l'opération : 10 000 € HT
  Subvention sollicitée 50 %

- Rue André Pommery : Création d'une plateforme de retournement et mise en place de l'éclairage public
  - Estimation du montant de l'opération : 54 650 € HT
  Subvention sollicitée 40 %

Par ailleurs, la Ville souhaite maintenir la demande de financement pour l'extension et l'accessibilité du columbarium du cimetière, dont le dossier a été déposé au titre de la DETR 2012, mais n'a pas fait l'objet d'accord de financement (estimation du montant de l'opération : 53 000 € HT, taux de subvention sollicité 40 %)

Après avis favorable de la commission des finances et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la réalisation de ces opérations
- sollicite les subventions au taux maximum
- autorise Monsieur le Maire, ainsi que le Premier Adjoint à signer toutes les pièces concernant ces dossiers de financement.

CENTRE SOCIOCULTUREL

1. Contrat Educatif Local - demande de subvention 2013

Le conseil municipal, dans sa séance du 16 mars 2011, a autorisé Monsieur le Maire, ainsi que le Premier Adjoint à déposer un projet triennal dans le cade du dispositif C.E.L (Contrat Educatif Local).

Le contrat éducatif local qui vise à mettre en œuvre un projet éducatif à l'échelle de la commune, conçu par différents partenaires concernés par l'éducation des enfants, des adolescents et des jeunes, a pour vocation de rechercher le meilleur équilibre en faisant le lien entre temps scolaire, périscolaire, temps libre et congés scolaires sur un territoire donné (commune, regroupement de communes et communauté de communes).

Les actions 2012, ci-dessous établies d'après les orientations inscrites dans le C.E.L, s'adressent à plus de 500 enfants et jeunes et sont réparties ainsi dans le temps :

- 730 heures extra scolaires
- 720 heures périscolaires
- 33 jours sur les petites vacances
- 40 jours sur les grandes vacances

Fiche action N°1 - Education et vie associative
Fiche action N°2 - Enfance de l'art
Fiche action N°3 - Prévention, solidarité et démocratie locale
Fiche action N°4 - Développement durable

1- Montage financier proposé pour ces 4 fiches actions :

Subvention de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale	6 500 €
Participation financière du Conseil Régional de Picardie (Picardie en ligne)	10 500 €
Participation financière du Conseil Général de l'Oise	10 700 €
Participation financière de la collectivité	62 781 €
Participation des usagers	13 375 €
Participation financière CAF	52 224 €

Après avis favorable de la commission des finances et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve ceci et autorise Monsieur le Maire ou le Premier Adjoint à :

- déposer ces fiches actions et solliciter une subvention de six mille cinq cents euros auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Oise
- signer tous documents relatifs à ce dossier.

2. Tarif séjour Découverte et Citoyenneté - juillet 2013

La ville de Clermont organise chaque été un séjour vacances sous toiles de tente pour 40 jeunes clermontois âgés de 8 à 16 ans, du lundi 08 au samedi 20 juillet 2013 (soit 13 jours). Le lieu de villégiature est situé à proximité de la Palmyre/Les Mathes (Charente Maritime).

Un mode de paiement par fractionnement sur 5 périodes, est proposé aux familles :

- ✓ Un règlement obligatoire d'un montant de 60 € à titre d'arrhes (hormis paiement VACAF) - Encaissement fin février 2013
- ✓ Quatre règlements dont les montants dépendront du barème de participation seront encaissés respectivement aux périodes suivantes : fin mars 2013, fin avril 2013, fin mai 2013 et fin juin 2013

En cas d'annulation des familles (hors cas de force majeure : maladie grave, hospitalisation, décès…) un dédit sera appliqué aux familles concernées selon le barème de ci-dessous :

- ✓ 25 % du montant de séjour après 15 jours suivant la date d'inscription
- ✓ 75 % du montant de séjour après 2 mois suivant la date d'inscription
- ✓ 100 % du montant de séjour 15 jours avant la date du départ

Dans le cadre de ce séjour, il est également proposé une dizaine de places aux enfants des familles bénéficiaires de l'Epicerie Sociale.

Pour les administrés rencontrant des difficultés d'ordre pécuniaire un taux d'effort minimum de 60% du montant du prix de séjour restant à leur charge en fonction de leurs revenus, leur sera demandé pour l'inscription.

Le personnel en charge du suivi de ces dossiers étudiera avec la plus grande attention chaque demande. Le complément du séjour sera pris en charge par le C.C.A.S. pour un maximum de dix bénéficiaires.

Par ailleurs, seront acceptés pour le départ des enfants dans des séjours agréés par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale :

- ✓ Les bons VACAF alloués par la Caisse d'Allocations Familiales
- ✓ Les chèques vacances alloués par l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV)

Montage financier estimé :

Participation des usagers	9 750.00 €
Participation de la collectivité	9 728.00 €
Participation VVV	7 000.00 €
Participation de la CAF (bons VACAF)	8 000.00 €
Participation de l'ANCV (chèques vacances)	2 880.00 €
Total	37 358.00 €

Barèmes :

Prix du séjour hors subvention de la collectivité pour un enfant (masse salariale, prestations, hébergement, restauration et assurances) : **942.00 €**

Tarifs applicables aux familles clermontoises

	Revenus	Mairie	Familles
A	0 à 5 963 €	717.00 €	225.00 €
B	5 964 à 11896 €	667.00 €	275.00 €
C	11 897 à 26 420 €	617.00 €	325.00 €
D	26 421 à 35 415 €	567.00 €	375.00 €
E	35 416 à 39 420 €	492.00 €	450.00 €
F	39 421 à 47 420 €	417.00 €	525.00 €
G	47 421 à 60 000 €	342.00 €	600.00 €

Tarifs applicables aux familles clermontoises (avec bons VACAF)

	Revenus	VACAF	Mairie	Familles
A	0 à 5 963 €	400.00 €	462.00 €	80.00 €
B	5 964 à 11 896 €	400.00 €	442.00 €	100.00 €
C	11 897 à 26 420 €	400.00 €	422.00 €	120.00 €
D	26 421 à 35 415 €	400.00 €	372.00 €	170.00 €
E	35 416 €à 39 420 €	400.00 €	322.00 €	220.00 €
F	39 421 à 47 420 €	400.00 €	272.00 €	270.00 €
G	47 421 à 60 000 €	400.00 €	222.00 €	320.00 €

*Tarif applicable aux familles extérieures : **942.00 €***

Séjour Découverte et Citoyenneté

Au quotidien, l'équipe d'animation sollicite les jeunes dans la réalisation, l'implication et l'élaboration de projets visant à :

- Partir à la découverte d'un autre environnement pour rencontrer, échanger déguster et pratiquer.
- Apprendre à découvrir l'autre par la vie en collectivité, accepter les différences et ressemblances puis lutter contre la discrimination et l'intolérance.
- Être en cohérence avec la famille et transmettre les valeurs éducatives
- Impliquer, rendre acteur et accompagner le jeune vers l'autonomie
- Permettre aux familles de bénéficier d'un soutien éducatif, d'être écoutées et aidées financièrement
- Sensibiliser et prévenir le jeune sur le comportement à adopter envers son environnement.

Moyens mis en œuvre:

- Découverte patrimoniale d'une autre région avec rencontre de la population locale
- Hébergement de plein air sous tentes avec restauration collective
- Initiation et découverte de nouvelles pratiques sportives (surf, body board, pêche en mer, voilier)

- Vie en collectivité avec mise en place de règles de vie commune
- Mixité des jeunes sur les activités, temps de vie quotidienne et prises de décisions démocratiques
- Choisir et discuter les règles de vie ensemble
- Organisation des tâches collectives gérées par les jeunes et choix du planning alimentaire
- Contrat de bonne tenue et fiche de sortie pour les temps d'autonomie
- Respecter le rythme d'autrui
- Constituer des groupes de jeunes pour élaborer, construire et finaliser le projet

Les objectifs :

- Partir à la découverte d'un autre cadre de vie
- Proposer de nouvelles pratiques sportives
- Développer le "vivre ensemble", l'autonomie et la responsabilité
- Permettre au jeune d'être acteur de ses vacances

Transport et hébergement :

- Transport :
  - SNCF et RATP : Gare de Clermont/Montparnasse/Royan
  - KEOLIS Rochefort : Navette entre la gare de Royan et site d'hébergement
  - Minibus et véhicule utilitaire de la ville de Clermont
  - Location de bicyclettes sur place
- Hébergement : Sous toile de tente dans une hôtellerie de Plein Air**** situé à proximité de la Palmyre/Les Mathes

Après avis favorable de la commission des finances et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ceci et autorise Monsieur le Maire ainsi que le Premier Adjoint à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

INFORMATION

1. Décisions prises par Monsieur le Maire

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises dans le cadre de la délégation que le conseil municipal m'a donnée par délibération en date du 2 avril 2008.

26 décembre 2012 : Signature du lot 1 « Terrassement, Maçonnerie, Gros Œuvre, Canalisations, Faïence et VRD » du marché de travaux de construction des vestiaires du stade de rugby avec l'entreprise VANDENBERGHE pour un montant total de 73 476,43 € HT (dont solution de base 71 502,43 € HT+option n°1 : 1 974 € HT) soit 87 877,81 € TTC.

26 décembre 2012 : Signature du lot 2 « Charpente métallique, Ouvrage ferreux,» du marché de travaux de construction des vestiaires du stade de rugby avec l'entreprise MOREL pour un montant de 22 500 € HT soit 26 910 € TTC.

26 décembre 2012 : Signature du lot 3 « Couverture, Zinguerie, Bardage » du marché de travaux de construction des vestiaires du stade de rugby avec l'entreprise MONSEGU pour un montant de 49 000 € HT soit 58 604 € TTC.

26 décembre 2012 : Signature du lot 4 « Serrurerie » du marché de travaux de construction des vestiaires du stade de rugby avec l'entreprise DELAHOCHE METALLERIE pour un montant de 10 950 € HT soit 13 096,20 € TTC.

26 décembre 2012 : Signature du lot 5 « Menuiserie bois intérieure, Cloisons, Doublage » du marché de travaux de construction des vestiaires du stade de rugby avec l'entreprise MARISOL pour un montant de 16 500 € HT soit 19 734 € TTC.

26 décembre 2012 : Signature du lot 6 « Electricité, Courant faible, Chauffage basse température, VMC » du marché de travaux de construction des vestiaires du stade de rugby avec l'entreprise MERELEC pour un montant de 21 968,11 € HT soit 26 273,86 € TTC.

26 décembre 2012 : Signature du lot 7 « Plomberie, Sanitaires » du marché de travaux de construction des vestiaires du stade de rugby avec l'entreprise POLITOWSKI pour un montant de 23 500 € HT soit 28 106 € TTC.

26 décembre 2012 : Signature du lot 8 « Faux plafonds » du marché de travaux de construction des vestiaires du stade de rugby avec l'entreprise MARISOL pour un montant de 8 850 € HT soit 10 584,60 € TTC.

26 décembre 2012 : Signature du lot 9 « Peinture » du marché de travaux de construction des vestiaires du stade de rugby avec l'entreprise BEAUVAISIS DECOR pour un montant de 5 995 € HT soit 7 170,02 € TTC.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont les membres signé au registre